

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

JOURNAL M Clovis Baril RE

VOL. 20

ARTHABASKAVILLE, SAMEDI 11 DECEMBRE 1886

No. 49

Circulaire à son Clergé

DE

Mgr. GRAVEL, Ev. de Nicolet.

Nicolet, 21 Novembre 1886.

I. La Lanterne.

II. La Sentinelle.

Messieurs et chers collaborateurs,

Son Eminence le Cardinal Taschereau, par une circulaire spéciale, vient d'interdire à ses sujets la lecture d'une production impie, mise au jour il y a une quinzaine d'années, et que l'auteur, sous l'impulsion de la misère aussi bien que de l'irrégion, a récemment rééditée : je veux parler de "La Lanterne" par Arthur Buies.

"Ce pamphlet, dit Son Eminence, est un amas confus de blasphèmes, d'attaques contre l'Eglise Catholique, sa hiérarchie, ses œuvres, son enseignement, ses institutions."

"Dans sa rage de tout mordre, Gouverneurs, Ministres, Députés... il insulte tous ses compatriotes canadiens français, qui suivant qui, se civilisent de moins en moins, ne connaissent pas leur ignorance et n'éprouvent pas le besoin de s'instruire, perpétrant l'esclavage de l'intelligence, dans un pays où brillent toutes les libertés."

Comme des tentatives ont été faites, dans quelques localités de ce Diocèse, pour écouler ce vilain produit, et jeter cette mauvaise semence dans les âmes sans défiance, j'éleve aussi la voix, pour signaler le danger et interdire, à la suite de Notre Vénéré Métropolitain, la lecture de ces œuvres pernicieuses.

J'ai le devoir d'attirer aussi votre attention sur un journal qui se publie dans la ville des Trois-Rivières, et que pour des besoins d'élections, on a fait circuler dans les paroisses de ce Diocèse. Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières, justement alarmée du mauvais esprit de cette feuille, vient de la dénoncer à son peuple, dans une circulaire qu'il a fait lire dans les

Chaires de sa juridiction. J'en extrais le paragraphe suivant :

"Je vous signale, dit le Vénérable Prêlat, un petit journal publié dans cette ville et qui a nom *La Sentinelle* lequel s'est fait remarquer, depuis quelque temps, par son mépris de l'autorité et par ses tendances démagogiques. A plusieurs reprises déjà, on avait attiré mon attention sur ses attaques plus ou moins voilées contre le clergé, sur son persiflage des choses saintes, et sur son zèle à soutenir de mauvaises causes en exploitant pour cela les passions populaires ; mais le peu d'importance de cette feuille m'avait fait croire, que le silence à son sujet convenait mieux que la censure. Aujourd'hui que le besoin des élections lui a donné quelque développement, et que son mauvais esprit s'accroît davantage, malgré l'avertissement que j'ai dû lui donner du haut de la Chaire, je vous le dénonce comme dangereux. Je vous mets en garde ainsi que vos ouailles contre ses tendances malsaines et ses principes pernicieux. et j'engage les fidèles confiés à vos soins à ne point recevoir ce journal."

Déjà, dans une circulaire en date du 24 mai, j'avais cru devoir attirer votre attention sur ce journal, en vous disant "qu'il ne méritait pas la confiance des catholiques" Je m'appuyais, pour porter ce jugement, sur le fait qu'il m'avait été facile d'extraire de ses colonnes les quatre propositions suivantes :

1o L'Evêque n'a ni le droit, ni le devoir de travailler à imprimer aux idées la direction qu'il juge conforme aux principes et favorable aux véritables intérêts de son peuple.

2o L'Evêque n'est pas le juge des cas où la politique s'égare.

3o Le fût-il en principe, il ne l'est plus de fait, depuis que l'entrevue du clergé dans la politique a été défendue.

4o Dans la question Riel il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de principe religieux ou social en jeu.

Comme son propre Ordinaire, pour les raisons données plus haut, n'avait pas encore alors adopté de mesure repressive à l'égard de ce journal, je me suis contenté de vous signaler le danger, en vous exhortant à s'éloigner avec soin.

Mais la dernière circulaire de Sa Grandeur Mgr Lafleche portant condamnation de ce journal, je dénonce aussi ses tendances malsaines et ses principes pernicieux et je vous prie d'avertir les fidèles que c'est pour eux un devoir de conscience de ne pas encourager ce journal mal inspiré.

Comme vous le voyez, Mes Vénérés Collaborateurs, l'homme ennemi s'efforce d'envahir nos domaines, et d'y jeter la semence d'une très mauvaise ivraie. C'est l'heure de nous rappeler la recommandation de notre divin Sauveur : "Veuillez et priez" La Vigilance est une qualité essentielle du bon pasteur, et la prière doit être sa vie. C'est en formant tous ensemble une sainte ligne de vigilance et de prière que nous aurons le bonheur d'étouffer l'ivraie et d'empêcher le loup d'arriver jusqu'aux brebis que nous sommes chargés de garder.

Agréez l'assurance de mon entier dévouement.

† ELPHÈGE, EV. DE NICOLET

FEUILLETON DU 11 Décembre 1886

L'oiseau Bleu.

LÉGENDE FRANÇAISE

JAMAIS peut-être une anxiété plus poignante et plus universelle ne pesa sur le monde, que dans les dernières années du Xe siècle.

Ni les maladies qui moissonnèrent les populations par centaines de mille, ni les horribles famines qui dépeuplèrent des empires, ni les invasions successives des barbares, poussés par

la colère de Dieu, comme les vagues d'une mer à la furie de laquelle aucune force humaine ne pouvait résister, ne causèrent un effroi comparable à celui qu'occasionna dans l'univers la fausse prophétie annonçant la fin prochaine de l'univers.

Cette prophétie, née de la mauvaise interprétation d'un texte de l'Écriture, se répandit avec une effroyable rapidité.

De tous côtés on entendit répéter l'effrayante nouvelle :

LE MONDE FINIRA.

EN L'AN MIL.

A peine sortie des dernières convulsions qui avaient agité l'agonie du peuple romain, la terre allait s'abîmer dans le néant.

Encore quelques années, puis la destruction universelle.

Les rois tremblaient sur leurs trônes, les pauvres sous leurs baillons, comme des condamnés à mort dont le pourvoi a été rejeté ; les peuples complèrent les années, puis les mois, puis les semaines.

A mesure que l'heure fatale approchait, la terreur se faisait plus forte.

L'imagination, exaltée par la terreur, enfantait à chaque instant de nouveaux et sinistres présages.

En Bourgonne, on avait vu dans les nuées combattre des armées de spectres ; en Aquitaine, l'eau des ruisseaux se changeait en sang ; dans l'Armorique, les vieilles pierres druidiques rendaient des sons étranges ; des monstres naissaient de toutes parts, animaux à têtes humaines ou hommes à têtes d'animaux ; dans la profondeur des forêts sombres, dans le silence de la nuit, des voix lugubres criaient :

—Malheur ! Malheur !

Des processions d'ombres erraient au clair de lune ; dans l'Île-de-France, il y avait des pluies de pierres, et, sur les côtes de l'Aquitaine, on venait de pêcher un évêque marin, demi-homme demi-poisson, ayant une chape et une mitre d'écaillés, des yeux verts et une barbe d'algues marines.

Personne n'avait vu de ses yeux ces prodiges menaçants, mais on se les racontait en tremblant et nul ne songeait à les mettre en doute, pas plus les clercs que les ignorants.

Sauf quelques bandits qui, faisant bon marché de leur salut éternel, profitaient de l'abattement et de l'effroi universelle pour multiplier leur crimes impunis, les hommes, sous les pieds desquels la terre allait manquer, levaient les yeux au ciel et criaient merci en se frappant la poitrine.

C'était l'heure des remords et de la pénitence.

Le commerce avait cessé : à quoi bon gagner de l'argent quand la mort était là s'avancant à grands pas.

Les guerres intestines s'apaisaient :

pourquoi s'entre-tuer puisqu'il ne restait plus à chacun que quelques jours à vivre ?

Quand une maison tombait, on ne la relevait pas ; on ne plantait plus d'arbres dont personne ne devait cueillir les fruits ; les charrus se rouillaient dans les champs incultes, les outils dans les ateliers.

En revanche, pour racheter les forfaits que l'ambition leur avait fait commettre, les fiers barons devenus craintifs comblaient le clergé de leurs libéralités ; ils vidaient leurs coffres remplis d'or dans le trésor des églises et cherchaient à se faire des trésors de grâces avec les produits de leurs iniquités.

Les plus coupables étaient aussi les plus généreux, et par actes authentiques (que, ne sachant pas écrire, ils scellaient de leurs croix), ils léguaient aux pauvres de Dieu et aux églises, prés, vignes, terres labourables, maisons et châteaux.

Plusieurs, trouvant ces dons insuffisants, vouaient leurs enfants au service de Dieu ; et, eux-mêmes, suspendant leurs armes en *ex-voto* dans quelque oratoire vénéré, se faisaient couper les cheveux, quittaient la cuirasse pour le froc, et allaient humblement prier l'Abbé du monastère voisin de les recevoir, quoique indignes, au nombre des serviteurs de Dieu et de la benoîte Vierge Marie.

Au nombre de ces loups devenus agneaux, se trouvaient Eginhard de la Roque-de-Vion ; de sang presque royal, puissamment riche, jeune et beau, aussi orgueilleux que brave, il avait tout à coup renoncé aux honneurs dont l'avait comblé la faveur du roi de France, avait vendu ses biens, s'était remis de toutes ses charges pour aller faire pénitence au fond d'une province éloignée, dans le pays sauvages des Pétrocoriens, et s'était enseveli vivant dans le monastère naissant de Vallis-Claire, où sous le nom de frère Pacôme, et la robe grossière des enfants de Cugny, il remplissait les humbles fonctions de travailleur de terre.

Aujourd'hui le sol de la France est aussi fertile que bien peuplé : là, où au temps des premiers Capétiens, s'étendaient à perte de vue des landes grises et stériles, le souffle du vent fait onduler les vagues d'or des opulentes moissons, la vigne enguirlande de ses bambres verts les collines rocailleuses alors couvertes de buissons rabougris ; là où on entendait que le hurlement plaintif des loups, paissent les grands troupeaux de bœufs et résonne la clochette des montons répandus par milliers dans les vertes prairies, chaque église solitaire est devenue le noyau d'une ville pleine de mouvement et de bruit.

Nous voyons ces changements, nous jouissons de ce bien-être, mais, héritiers ingrats de toutes ces richesses,

nous ne nous demandons pas à qui nous les devons, et, parmi nous, il se trouve des ignorants pleins de suffisance, qui osent dire d'un air capable :

—A quoi bon les moines ?

L'histoire est là pour répondre. Ces moines que les sots méprisent et raillent, ces moines fainéants, grossiers, incabables, ce sont eux qui ont fait la France ce qu'elle est. Ce sont eux qui de leur propres mains, à la sueur de leur front et par un labeur de plusieurs siècles, ont défriché les DEUX TIERS de l'Europe, créé les industries, fondé les villes, endigué les rivières, jeté les premiers ponts, bâti ces églises admirables qu'avec toute leur science nos modernes architectes ne savent même pas réparer, affranchi les travailleurs, favorisé le développement des communes, fait du pauvre esclave le paysan libre et fier, dissipé les ténèbres de l'ignorance et rendu au travail la dignité dont le paganisme l'avait dépouillé. LES MOINES ONT FAIT LA FRANCE, plus que cela, ils ont fait l'EUROPE.

Seul l'Abbé du monastère naissant savait le vrai nom de l'humble et silencieux pénitent, seul il connaissait sous le sceau de la confession les crimes commis par Eginhard de la Roque-de-Vion, le redoutable guerrier dont l'épée avait plus d'une fois versé le sang innocent, dont l'avarice avait souvent dépouillé la veuve et l'orphelin, et, à la prière de frère Pacôme, il avait condamné le pêcheur repentant aux plus rudes pénitences.

L'an mil allait sonner.

Pour se préparer au grand jugement, le moine meurtrissant son corps par la discipline, domptait ses passions ardentes par la rigueur d'un jeûne, prolongé pendant des semaines entières et, tout le jour courbé sur la terre stérile, il en arrachait, sous les ardeurs du soleil, sous les rafales du vent et de la pluie et sans jamais murmurer, les pierres et les buissons.

C'est un grand saint, disaient les frères en admirant les austérités de leur compagnon, et en contemplant avec respect sa belle tête amaigrie par la souffrance, sans se douter que sous sa robe de moine frère Pacôme sentait encore bouillonner d'ardentes passions.

Entre elles et lui, c'était un combat à outrance, un duel sans pitié ni merci.

Peu à peu cependant ce tumulte intérieur s'abaisa, le calme se faisait dans la tempête de son cœur, à la voix de Celui qui avait commandé aux vents déchainés sur le lac de Tibériade de cesser de hurler en soulevant les vagues, et du fond de sa poitrine la prière montait doucement à ses lèvres, comme l'odorante fumée des encensoirs qui s'élève vers les

voûtes du temple saint.

L'esprit des ténèbres vit que l'enfant de lumière allait lui échapper, il rugit de colère et prépara un nouvel assaut.

Un jour, sur la lisière de la forêt, frère Pacôme, sa hache à la main, abattait des branches pour en faire des fagots, qu'il devait ensuite emporter au monastère, quand à quelque distance résonna tout à coup un éclatante fanfare. Au bruit de la trompette, l'ancien chasseur releva la tête et son premier mouvement fut de chercher un épieu et de s'élançer; mais aussitôt, il se frappa la poitrine, baissa les yeux et se remit humblement au travail.

Le tumulte augmentait dans le bois; au fanfares des cors se joignaient les aboiements des chiens, les hennissements des chevaux, les cris des chasseurs.

Frère Pacôme travaillait avec un redoublement d'ardeur, mais sa cognée frapait au hasard, sa poitrine se soulevait, et son sang bourdonnait à ses oreilles.

Tout à coup, à vingt pas du moine, le taillis s'agita violemment et un ours blessé, l'œil en feu, la gueule sanglante, s'élança vivement poursuivi par une meute ardente.

Le moine laissa tomber son fagot, rejeta en arrière le capuce qui lui couvrait la tête et, saisissant sa hache à deux mains, la fit tomber comme une épée et fit un pas en avant.

Mais déjà l'ours avait disparu, et une troupe de cavaliers au brillant costume débouchaient dans la clairière.

—Arrière, murmura leur chef en poussant son cheval vers le moine, comme s'il eût voulu l'écraser. Et il lui cingla le visage d'un coup de fouet.

Le baron de la Roque-de-Viou oublia qu'il n'était plus que frère Pacôme, il s'élança à la bride du cheval de l'insolent en criant :

—A terre l'ustre, et demande pardon.

—Oh! oh! ricana le cavalier en soulevant sa toque noire ornée de plume rouges, par Belzébuth, les moines de la sainte maison de Vallis-Claræ ont une plaisante manière de pratiquer l'humanité.

Frère Pacôme lâcha les rênes du cheval et, se prosternant sur la terre, murmura :

—J'ai péché par orgueil, que Votre Seigneurie me frappe comme je le mérite.

—Moi, frapper un homme de cœur! s'écria le fier cavalier, par Satan, je n'en ferai rien, et c'est bien plutôt à moi à m'humilier devant vous, seigneur baron, car je vous reconnais sous votre travestissement : vous êtes le très noble, très-puissant et très-valeureux baron Eginhard de la

Roque-de-Viou, que ...

—Je ne suis qu'un misérable pécheur, frère Pacôme, envoyé par le seigneur abbé de Vallis-Claræ, pour ramasser du bois.

—Quelle honte! envoyer le favori du roi notre sire, le plus gentil seigneur de France, couper du bois pour le service d'un tas de pourceaux fainéants; par Satan, j'ai envie d'appeler mes compagnons et de mettre le feu à cette tanière de mau-clercs et de brailleurs de psaumes.

—Frère, ne parlez pas ainsi, les moines de Vallis-Claræ sont de saints personnages, dont je ne suis pas même digne de délier les sandales.

—Ce sont historiens et charlatants, messire, tirelaines et coupeurs d'escarcelles, qui vous ont ensorcelé par leurs môneries, au grand chagrin du gentil roi notre sire et de toute sa cour, capitaines, courtisans et gentes dames, qui n'ont pu se consoler de votre départ, et vous cherchent partout le royaume.

—Quoi! ils ne m'ont pas encore oublié! fit le moine avec un soupir de satisfaction.

Oublié, messire! vous êtes de ceux qu'on n'oublie jamais et dont l'absence chaque jour est plus vivement regrettée. Quitter cet habit grossier, je vous ferai donner des vêtements plus dignes de vous, de l'or, de la soie, du menu vair, des armes magnifiques, un cheval qui n'a pas son égal, venez, suivez-nous; ici vous êtes ignoré, méprisé, asservi aux plus vils travaux, et là-bas vous aurez l'abondance, la gloire, le plaisir et la richesse.

Un combat terrible se livrait dans l'âme du moine, sa poitrine était halante, ses yeux brillants d'un éclat fiévreux.

Dans le lointain, les cors sonnaient l'hallali, et l'on entendait les aboiements furieux des chiens contre lesquels l'ours monstrueux soutenait un dernier assaut.

—Voici le moment, s'écria le cavalier en faisant signe à un serviteur d'approcher, seigneur baron, prenez cet épieu montez ce cheval et venez montrer à tous nos compagnons qu'il n'est pas un chasseur plus intrépide que vous et plus habile à porter le dernier coup à un animal féroce.

Frère Pacôme avança la main.

Au même instant la cloche du monastère fit entendre sa voix triste et mélancolique; elle semblait dire :

—L'au mil approche.

Le moine laissa tomber son bras.

—Non, non, dit-il, je me suis voué au service du Seigneur, je ne désertai pas l'asile où il a bien voulu me recevoir.

Un sourire sardonique releva les moustaches pointues du cavalier au pourpoint rouge.

—Et en récompense de vos jeûnes

et de vos austérités, que vous donnera celui que vous appelez le Seigneur?

—Les joies de son paradis, répondit le moine. L'étranger éclata de rire.

—L'ar râ, corbleu, mon maître, et en quoi consistent ces éternels plaisirs?

—Dans l'adoration de Dieu.

A ce nom de Dieu, le cavalier fronça le sourcil; un frisson de haine et de crainte parcourut son être, et d'une voix sarcastique, il s'écria :

—Belle jouissance, en vérité, pour un vaillant guerrier et un riche seigneur, de demeurer immobile, les mains jointes, comme un clerc tonsuré, à marmotter des prières et à ...

—Arrière, tentateur! et pas de blasphèmes, s'écria frère Pacôme épouvanté.

Et il fit le signe de la croix.

Au même moment, cheval et cavalier s'abimèrent dans un tourbillon de flammes sulfureuses et sanglantes; le son du cor se changea en sinistres hurlements, et une lueur sinistre, éclaira, quelques instants, la forêt.

A continuer.

DESTRUCTION DES LOMBRICS

OU VERS DE TERRE.

Le moyen fort simple que le hasard a fait découvrir à un négociant de Valenciennes pour détruire les vers de terre consiste dans des arrosements avec de l'eau médiocrement salée. L'action de cette eau est très prompte; car, quelques minutes après qu'on s'en est servi, on voit la surface du sol se couvrir de vers qui y viennent mourir. Le rédacteur du *Journal de jardinage et de floriculture* de Hambourg, M. Ed. Otto, appuie cette indication des résultats de sa propre expérience. La terre de son jardin contenant une quantité innombrable de vers de terre qui la bouleversaient constamment, il a essayé de se débarrasser de ces ennuyeux animaux en recourant à un arrosement avec de l'eau salée; à peine dit-il, cette eau avait elle pénétré dans la terre, qu'une quantité considérable de lombrics sont sortis et sont venus péri: successivement à la surface.

FAILLITE CONSIDÉRABLE

MM. D. & J. Maguire, propriétaires de navires, de Québec, ont suspendu leurs paiements.

Ces embarras financiers sont causés par suite de protêts de traite d'échange ou billets dus à New-York et qui n'ont pas été payés. Aucune nouvelle a été reçue d'Angleterre mais l'on suppose que les traites qui sont dus là ont eu le même sort.

Le passif s'élève de \$500,000 à \$600,000.

BIEN TOUCHÉ

Mgr Lynch, archevêque de Toronto écrit au *Mail* :

« Ils (les américains) seront surpris d'apprendre que, dans un pays où les protestants sont six fois plus nombreux que les catholiques, où ils ont dix fois plus de ministres, et possèdent presque toutes les positions lucratives, il y a encore des protestants qui s'alarment sérieusement parce qu'un gouvernement libéral a rendu simplement justice aux catholiques, ce que les gens qui visent à la suprématie protestante appellent des privilèges et des passe-droits »

GROSSE TEMPÊTE

Un affreux orage, accompagné de tonnerre a sévi dans le sud de l'Angleterre hier soir et ce matin. Il y a eu un grand nombre de naufrages. La pluie et la grêle ont causé des dommages énormes à Brighton, en Ecosse et dans l'ouest de l'Irlande. Le vent soufflait avec une violence extraordinaire. On redoute de nombreuses pertes de vie. A Liverpool et dans l'île du Mans, le baromètre a baissé au plus bas point dont on ait jamais eu connaissance de mémoire d'hommes

LA MISÈRE A LONDRES

Les deux faits suivants donnent une idée de la misère profonde qui existe à Londres.

A Billingsgate, où l'on faisait une distribution gratuite de vivres, les distributeurs s'étaient sagement retranchés derrière des barres de fer. Des hommes au visage bassiné se bousculaient et se battaient entre eux pour le mauvais pudding et la soupe boueuse qu'on leur distribuait, tandis que les femmes et les enfants qui ne pouvaient s'approcher, poussaient des cris lamentables.

Au dîner offert par la mission chrétienne de Saint Giles, aux malfaiteurs sans ressources, une foule d'honnêtes gens se pressaient à la porte et s'accusaient de tous les crimes, afin d'être admis à l'intérieur et de pouvoir satisfaire la faim qui les dévorait.

L'EGLISE CANADIENNE

Dans la Nouvelle Angleterre

Nous devons à l'obligeance d'un ami de notre journal, dit le *Courrier du Canada* la communication d'un travail statistique très bien fait, sur la situation de l'église canadienne dans la Nouvelle-Angleterre. Nous en extrayons quelques chiffres qui ne manquent pas d'intéresser nos lecteurs,

nous en sommes convaincu.

Il y a actuellement, au bas mot, dans les États de New York, du Connecticut, Massachusetts, du Rhode-Island, du Maine, du New-Hampshire, du Vermont, 334,775 Canadiens catholiques, 134 prêtres canadiens, et 30 convents dirigés par des communautés canadiennes. Ces chiffres sont plutôt au-dessous du chiffre réel qu'au-dessus.

Nous com. atriotes se repartissent comme suit entre les différents diocèses : Archidiocèse de Boston Massachusetts, évêque Mgr Williams ; 30, 500 Canadiens catholiques, 12 prêtres canadiens, et 2 convents :

Diocèse de Springfield, Massachusetts ; évêque, Mgr O'Reilly ; Canadiens 56.700, prêtres canadiens 23, convents 4 :

Diocèse de Providence, Massachusetts et Rhode-Island ; 47, 100 Canadiens, 8 prêtres canadiens, 2 convents.

Diocèse de Portland, Maine ; Evêque Mgr Healey ; Canadiens 39,315 prêtres canadiens 18, convent 2 ;

Diocèse de Manchester, New-Hampshire ; Evêque, Mgr Bradley ; Canadiens 34,680, prêtres canadiens 15 convents 4 ;

Diocèse de Hartford, Connecticut ; Evêque Mgr McMahon ; Canadiens 21,400, prêtres français, 5, convents avec majorité canadienne 2 ;

Diocèse de Burlington, Vermont Evêque Mgr de Gombriant ; Canadiens 20,331, prêtres Canadiens ou français 16 convents canadiens 6 ;

Diocèse d'Albany, Evêque Mgr McNeirney ; Canadiens 20,350, prêtres canadiens 11, convents 4

Diocèse d'Ogdensburg, New-York, Canadiens 51,710, prêtres canadiens 21 convents 3

Archidiocèse de New-York, New-York ; Canadiens 7,900, prêtre canadien 1.

Diocèse de Brooklyn, Canadiens 1,500, prêtre canadien 1.

Diocèse de Buffalo, Canadiens 2 500, prêtre canadien 1.

Diocèse de Rochester, Canadiens 1,500, prêtre canadien 1.

Cela fait 13 diocèses. La population catholique totale de ces diocèses est de 1.184.000, sur lequel, comme nous le disons plus haut, on compte 334,775 Canadiens.

Etats-Unis.

Le commerce de bestiaux au Texas est complètement paralysé depuis quelque temps par le manque de moyens de transport.

Un avare qui vient de mourir aux Etats Unis a légué toute sa fortune, soit un demi-million, à l'université Havard.

Le R. P. Higgins, supérieur de l'ordre des Dominicains au Connecticut, a reçu de Sa Sainteté Léon XIII le degré de docteur en théologie. C'est le premier ecclésiastique qui ait reçu pareil honneur aux Etats-Unis

Le message du Président des Etats Unis, qui a été communiqué, hier, au Congrès, annonce une solution de la question des pêcheries qui sera rendue publique d'ici à quelque temps.

EUROPE.

(Sommaire des nouvelles)

Une alliance a été conclue entre l'Angleterre et la Chine contre la Russie.

Il y a eu une émeute sérieuse à Cork. Nombre de constables et de citoyens ont été blessés. Un constable a eu la crâne fracassé.

Le jubilé de la reine sera célébré par une revue navale au mois de mai. Tous les vaisseaux de guerre seront utilisés à cette fin.

En accusant réception de résolutions adoptées par les Libéraux d'Edimbourg en faveur du home rule, M. Gladstone a dit qu'il voyait avec plaisir l'Ecosse réclamer pour elle-même comme l'Irlande, un gouvernement autonome conforme à ses besoins.

Le ministère de Freycinet a été battu vendredi à la chambre des députés sur la question de la suppression des sous-préfets par 260 voix contre 249

La majorité qui s'est formée contre le ministère était composée de députés de la droite et de ceux de l'extrême gauche

La plus grande surexcitation régnait dans les couloirs de la chambre lorsqu'on a su que M. de Freycinet, le général Boulanger et tous les membres du cabinet avaient remis leurs démissions au président Grévy.

—Un parti d'explorateurs qui a passé la saison à examiner les mines de charbon dans le Nord-Ouest, rapporte que ces dépôts sont inépuisables.

Toute la région entre "Rocky Mountain House" et Fort Pitt n'est qu'une série de dépôts de houille de toute qualité.

On annonce de Galveston, Texas, qu'un nouveau téléphone vient d'être inventé par deux jeunes gens de Houston, lequel permet de parler à de longues distances. Une expérience a été faite, hier, sur une distance de 830 milles et elle a parfaitement réussi.

NOTE DE L'ÉDITEUR

10. Il est entendu que toute impression faite à notre atelier est payable à l'avance.

20. Pour les annonces mêmes conditions: Les annonces légales judiciaires et autres devront être payées d'avance par le procureur ou agent de la partie intéressée, ou par celle-ci, nous réservant notre recours contre l'un ou l'autre, ou les deux conjointement et solidairement s'il y a lieu.

30. Lorsque les annonces demandées devront être toisées, si elles n'ont pas été payées après la première insertion, elles seront discontinuées sans préjudice à notre réclamation pour la publication de la première insertion, contre les parties ou leurs procureurs et agents tel que ci-dessus.

40. Nous répétons que nous ne sommes en aucune manière responsables des opinions émises par nos correspondants auxquels nous laissons toute liberté quant à la forme et au fond.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

ARTHABASKAVILLE, 11 DEC. 1886

Le discours de Sir Hector.

Le tour que vient de leur jouer l'Électeur, a mis les organes ministériels de Québec sur les dents.

Pour sortir de cet impasse, ils accusent l'Électeur de faux! parce qu'il n'aurait pas rendu le mot à mot de cette partie du discours de Sir Hector :

" Si le peuple de Québec ne peut pas obtenir justice de ce gouvernement, il l'obtiendra par la force avait cité l'Électeur, tandis que Sir Hector avait dit " par sa propre force !

On prétend que Sir Hector par ses mots " sa propre force " voulait parler de la force du peuple appliquée constitutionnellement par les élections.

S'il en était ainsi, pourquoi Sir Hector aurait-il dit quelques instants avant, ces paroles citées et qui servent comme de préambule à la phrase en question :

" Un homme de la grande province d'Ontario, avec lequel nous en parlions, nous dit : " Eh bien ! le remède est entre vos mains. " Nous lui répondîmes : " Si cela eût été fait dans votre province par le lieutenant-gouverneur, combien de temps l'eussiez-vous souffert ? auriez-vous hésité un seul moment ? La grande cité de Toronto aurait vu les habitants des campagnes et des autres villes accourir pour défendre la constitution. Ils auraient dit : " C'est notre droit et il n'y a pas un lieutenant-gouverneur ou un ministre qui puisse le violer impunément. " **Ils auraient pris la loi entre**

leurs mains pour remède. "

Or, le peuple qui prend la loi entre ses mains pour remède, ne fait pas autre chose que de recourir à la force, à sa propre force, la force brutale, révolutionnaire !

Qui ne voit que Sir Hector s'adresse ainsi à un habitant d'Ontario pour se justifier avant coup, de la proposition violente qu'il médite.

Vous l'auriez fait, vous gens d'Ontario, eh ! bien, le peuple de la province de Québec, quoique moins fougueux et plus patient, le fera si ce gouvernement nous refuse justice.

Au reste, si Sir Hector n'eut eu en vue que la force du peuple par les élections, pourquoi ces précautions oratoires ? pourquoi se justifier à l'avance de parler de la force ?

L'appel au peuple par les élections est la chose la plus légale du monde, et lorsqu'il va aux urnes, il exerce son droit, il exprime constitutionnellement sa volonté, il choisit librement ses gouvernants, le tout se fait pacifiquement dans l'ordre tracé, sans aucun recours à la force ni à la violence.

Un peuple, sous ces circonstances, ne prend donc pas la loi entre ses mains, et l'on ne peut pas dire qu'il met à contribution sa propre force.

Non, il ne fait que se conformer alors à une loi comme, en d'autres circonstances, il se conforme aux autres lois et, en agissant ainsi, loin d'avoir recours à la force ou à sa propre force comme vous voudrez, il ne fait qu'un acte d'obéissance et de soumission.

Il serait puérile d'insister plus longtemps sur ce point.

Mais voici un fait qui va nous montrer que Sir Hector, en parlant ainsi, ne voulait pas faire allusion aux élections.

C'est qu'il se plaignait du Lt.-Gouverneur qui n'est pas responsable au peuple, et qui ne représente pas l'électorat, mais la couronne.

Et Sir Hector ne voyait aucun remède aux abus de M. Letellier dans les élections, puisqu'il dit :

" Les élections auront lieu le 1er mai, après quoi la législature sera convoquée. Le ministère de M. Joly se trouvera alors, comme je le crois sincèrement, en minorité. M. Letellier, avec cette détermination qu'il a montrée de ne pas respecter la constitution, mais de la

violer, dira alors à son parti : " Quoique vous soyez en minorité de cinq, dix ou vingt, je ne me soumettrai pas à cela ; ce n'est pas un bon verdict ; je vais encore dissoudre le parlement et vous envoyer une seconde fois devant les électeurs pour essayer d'obtenir une majorité. " (Hansard 1878, p. 1959-60.)

Les élections ne servant de rien — d'après Sir Hector — il ne pouvait donc en être question lorsqu'il disait que le peuple obtiendrait justice par sa propre force, en prenant la loi entre ses mains comme remède !

A notre sens, et pour terminer, toute l'intention de M. Langevin se trouve clairement exprimée dans sa réponse à l'habitant d'Ontario :

" Si cela eût été fait dans votre province par le lieutenant-gouverneur Crawford... combien de temps l'eussiez-vous souffert ? " La grande cité de Toronto aurait vu les habitants des campagnes et des autres villes accourir pour défendre la constitution. Ils auraient dit : " C'est notre droit et il n'y a pas un lieutenant-gouverneur ou un ministre qui puisse le violer impunément. Ils auraient pris la loi entre leurs mains comme remède....

En mettant tout le reste de côté, nous avons ici suffisamment pour découvrir le fond de la pensée de Sir Hector. Et quand il parlait de la propre force du peuple c'était pour Québec, comme pour Ontario, les habitants des campagnes et des autres villes, accourant pour défendre la constitution et comment ? de quel manière ?

Par sa propre force, c'est-à-dire la violence !

Nous ne voyons pas comment nous pourrions arriver à d'autres conclusions ?

L'ORGANE DE SIR JOHN.

Le Mail continue d'insulter les catholiques de notre province.

Sa conduite est tellement grossière et malicieuse, que les journaux ministériels ont senti le besoin de protester et de rappeler que le Mail n'est pas l'organe du cabinet d'Ottawa.

Voilà une bonne blague ! Nous soutiendrons qu'il l'est. Et en voici la preuve.

N'est-il pas vrai, aussitôt qu'un journal canadien français ministériel ose écrire quelque chose qui déplaît à Sir John ou à ses collègues, qu'on lui retranche de suite le patronage et qu'on le refuse.

Pour ce journal là, plus d'annonce, plus de jobs, plus d'abonnement.

Allez demander à la Patrie, à l'E-

lecteur, à la *Justice* ou au *Progrès de l'Est* quel patronage ils ont eu du gouvernement de Sir John.

Pas un sou ! nous répondra-t-on.

Ces confrères ne s'en plaignent pas ; nous non plus.

Mais, ouvrez les comptes publics, et vous trouverez que dans les derniers six mois, le gouvernement paternel de Sir John a payé au *Mail* quelque chose comme \$22,000 !

C'est le *Mail*, de tous les organes de ce gouvernement, qui touche le plus gros magot !

Sir John et la *Minerve* viendront dire après cela que le *Mail* n'est pas l'organe en chef du vieux rusé !

Si Sir John était sincère en disant cela, il le prouverait par des faits, c'est-à-dire qu'il ferait avec le *Mail*, comme il fait avec les autres journaux qui ne représentent pas ses vues : il lui enlèverait complètement tout patronage !

Mais il ne le fera pas, et vous verrez dans six mois d'ici, que le *Mail* reçoit toujours des milliers de piastres du gouvernement.

C'est la plus forte preuve qu'on puisse exiger que le *Mail* est bien l'organe de Sir John. Celui-ci le paie en quelque façon pour nous insulter, et ensuite, il prétendra hypocritement qu'il n'a rien à faire avec ce journal.

ROME A PARLÉ.

On cherche à faire croire que le parti libéral de la province de Québec est un parti dangereux, que l'Église le réprouve.

On travaille en même temps à faire considérer le parti conservateur ministériel comme celui de l'orthodoxie catholique, hors duquel il n'y aurait qu'erreur et révolte !

Mensonges et faussetés que tout cela !

Les nationaux conservateurs qui se trouvent à marcher avec le parti national libéral, savent que l'esprit de parti seul peut faire dire de semblables sottises !

Ils savent aussi que Rome a parlé et que, lorsque Rome parle, c'est en connaissance de cause.

Or qu'a dit Rome ? Nous citons de la lettre du Cardinal Siméoni Préfet de la Propagande en date du 13 Septembre 1881, adressée à Mgr Taschereau, archevêque de Québec :

« Il faudra ajouter—dit Son Eminence—que l'Église en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper tous et chacun des partis politiques, qui par hasard s'appellent *libéraux*, puisque les décisions de l'Église se rapportent à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique, et non pas à un parti politique quelconque déterminé, et que par conséquent ceux-là font mal qui, sans autre fondement, déclarent être condamné par l'Église un des partis politiques du Canada, à savoir le parti *réformiste*, parti ci-devant chaudement appuyé même par quelques évêques. »

Ceux-là font mal, entendez-vous mes-

sieurs de la corde !

Si Rome parlait ainsi lorsque le parti libéral était le plus tourmenté, que dirait-il donc maintenant que ce parti dans notre province marche avec ce qu'il y a de plus catholique et de plus conservateur, dans la province ?

Et que nous reste-t-il donc à faire après cette décision que quelques uns paraissent avoir oubliée ?

La réponse est facile : combattre sans trêve ni quartier, le libéralisme et les libéraux condamnés par l'Église n'importe où on les trouve, comme nous faisons nous même, c'est-à-dire frapper indistinctement sur tous les libéraux catholiques, qu'ils soient dans le parti conservateur ministériel, ou chez les nationaux.

Si l'on veut être fidèle à ce rôle de la bonne presse, on en trouvera peut-être plus qu'on ne pense, de ces mauvais libéraux dans le parti conservateur ministériel, tant à Ottawa qu'à Québec.

Est-ce assez abrutissant ?

Les canadiens français sont-ils traités comme ils devraient l'être en récompense de l'appui qu'ils ont accordé à Sir John depuis trente ans ?

Voilà une question qu'il est bon de poser aux ministériels de temps à autres.

Quant à la réponse, nous la trouvons toute prête dans un *Courrier du Canada* qui n'est pas de l'an 110.

Notre confrère, qui se fendrait en quatre pour Sir John s'il le pouvait, disait dans le temps, qu'au ministère des postes où il y a plus de 200 employés, c'est à peine si l'on compte une quinzaine de canadiens-français.

Inutile de faire remarquer qu'il en est de même dans presque tous les départements.

On a bien commencé une croisade—une fois—pour faire obtenir justice à nos compatriotes dans les emplois publics, mais ça n'a pas duré. A un signe du maître tous sont rentrés sous terre. Depuis lors, silence parfait sur toute la ligne.

Chose étrange, mille fois étrange !

Avant l'exécution de Riel, certains journaux conservateurs ministériels faisaient quelquefois des remontrances à leurs chefs ; il y avait comme des velléités d'indépendance chez un bon nombre.

Mais depuis que Riel a été exécuté, c'est-à-dire depuis leur volte face, ces journaux n'ont que des louanges à l'adresse de Sir John et de ses collègues.

Cela nous fait croire que plus les ministres nous feront de mal, plus ils seront adulés et encouragés.

Est-ce assez abrutissant !!

Si les affection de vos poumons ont une origine scrofuleuse, la Salsepareille d'Ayer vous fera plus de bien que toute autre médecine.

Bel exemple vraiment !

M. Chapleau, à Peterboro, a traité M. Laurier de libre penseur.

Il faut que M. Chapleau ait une bien mauvaise cause pour porter de pareilles accusations !

Que dirait M. Chapleau par exemple, si M. Laurier actuellement dans Ontario, et usant de représailles, traitait M. Chapleau de libertin ?

Ce serait édifiant n'est-ce pas ? surtout lorsqu'on sait que M. Chapleau a tendue la branche d'olivier à M. Laurier ;

Que la *Minerve* déclarait qu'il n'y avait que des questions de clocher qui les séparaient de M. Laurier ! !

Une société secrète.

L'Église condamne les sociétés secrètes, et tous ceux qui en font parti tombent sous le coup de ses censures.

Or, l'orangisme est une société secrète, la société qui actuellement, menace le plus la religion catholique.

Le drapeau de cette société est tenu haut et ferme par Sir John, le vieux chef tory.

Comment de bons catholiques peuvent-ils plus longtemps faire cause commune avec ces détestables loges d'orangistes et leurs chefs ?

Voilà ce que nous voudrions bien savoir !

RECTIFICATION.

Nous trouvons dans l'*Etendard* une lettre signée J. Contant, au sujet de feu le Dr. Picault dans laquelle il est dit :

Il est regrettable, M. le Directeur, que des journaux, pour des fins politiques, ternissent la mémoire d'un homme aussi généralement estimé et aussi respectable que l'était le Dr. Picault. D'ailleurs, cet avancé de l'*Union des Cantons de l'Est* est complètement faux (c'est pourquoi la *Vérité* n'aurait pas dû le reproduire).

Le Dr. Picault est mort en chrétien, a reçu les derniers sacrements de l'Église, et a eu un service à l'Église St. Jacques de Montréal.

J'espère donc, que l'*Union des Cantons de l'Est* et les autres journaux qui ont reproduit son article, voudront bien rectifier une erreur qui est une insulte pour la famille et les amis du regretté Docteur.

Rien ne nous fait plus de plaisir que d'apprendre de la plume même de l'ancien associé de M. Picault, que celui-ci est mort en chrétien.

Aussi saisissons nous l'occasion de le faire savoir à nos lecteurs qui en re-

mercieront Dieu avec nous.

Mais nous n'avons rien à retirer quant à ce que nous avons dit de la *Minerve* à cet égard. Si le Dr. Picault est mort en chrétien, il a vécu loin de la religion, et la *Minerve* l'a louangé non comme il est mort, mais comme il a vécu.

Ce qui est écrit est écrit.

CE QUE DIT LE "GLOBE."

—Les protestants d'Ontario comprennent mieux que personne que le *Mail*, sous prétexte de combattre le catholicisme, se cramponne, en réalité, à la seule ressource que lui reste pour maintenir son chef au pouvoir.

Voici ce que dit à ce sujet un correspondant du *Globe*, s'intitulant "Protestant loyal": Le but du *Mail*, en manifestant tout-à-coup un si vif intérêt pour la cause du protestantisme, est évidemment de donner un coup de main au gouvernement lors des prochaines élections; ce jeu ne trompera personne.

Nous devons vivre côte à côte avec nos concitoyens catholiques, toutes ces dénonciations anti-chrétiennes ne font que les irriter et ne peuvent manquer d'exciter leur indignation et leur donner une mauvaise opinion de nous et de notre religion.

Nos relations avec les catholiques dépendent de la manière dont nous les traiterons. Si nous avons pour eux de la charité chrétienne, ils en auront pour nous, si nous les traitons comme des étrangers et des barbares, nous ne devons pas nous étonner s'ils nous montrent les côtés les moins agréables de leur caractère.

Nous lisons dans la *Minerve*:

M. l'abbé Tétreault, curé de la paroisse canadienne-française de New-York, est actuellement en visite à Montréal. Ce digne prêtre remplit avec succès là-bas une mission délicate, une mission religieuse qui est en même temps une sorte de mission nationale. Les évêques des Etats-Unis reconnaissent, en général, qu'il importe beaucoup, dans l'intérêt des âmes, de donner pour pasteurs à nos compatriotes émigrés des prêtres de notre race, et le regrette cardinal archevêque de New-York, Mgr McCloskey, avait donné l'exemple sous ce rapport. C'est par lui que M. l'abbé Tétreault fut nommé, et l'on sait le bien qu'il a fait parmi les Canadiens-français, et même parmi les Français, de New-York, qui bien que nombreux, n'ont pas d'église catholique à eux, la seule église catholique française étant celle de Saint-Jean-

Baptiste des Canadiens.

M. l'abbé Tétreault, dans l'exercice de ses fonctions, a su se concilier l'estime de tous et l'affection d'un grand nombre. Il est de ceux qui savent faire aimer ou respecter, du moins, la religion par les personnes qui ont eu le malheur ou qui sont tentées de s'en détourner.

MANITOBA.

Les élections provinciales pour Manitoba ont eu lieu jeudi dernier.

En voici le résultat. Il manque les rapports de quatre comtés.

CONSERVATEURS.

Comtés.	Membres	Majorités
St. Boniface.....	Larivière.....	Acclam.
St. Frs-Xavier....	Bourke.....	do
North Winnipeg.....	Drewry.....	129
East Minnedosa..	Gillies.....	19
St. Andrews.....	Norquay.....	72
Emerson.....	Douglas.....	100
West Minnedosa..	Harrison.....	65
North Dufferin..	Wilson.....	100
Shool Lake.....	Hamilton.....	100
Kildonan.....	McBeth.....	35
Assiniboia.....	Murray.....	50
Springfield.....	T. Smith.....	11
West-Brandon..	Kirchaffer.....
Carillon.....	Marion.....
Leverandrye....	Prendergast....
Russell.....	Leacock.....	10
Westbourne.....	Brown.....

LIBÉRAUX.

South Winnipeg.....	Luxton.....	41
East Brandon.....	Smart.....	48
Portage la Prairie..	Martin.....	14
Lakeside.....	Mackenzie..	52
Turtle Mountain.....	Young..	Probable
Beautiful Plains.....	Crawford....	26
Norfolk.....	Thompson..	26
Dennis.....	McLean.....	116
South Dufferin.....	Winram.....	125
Lorne.....	McDonnell..	4
Mountain.....	Greenway..	4
Morris.....	Martin.....	83

INDÉPENDANTS.

Cartier.....	Gellay.....	Acclam.
St. Cléments....	Glass.....	Probable

RECAPITULATION.

Conservateurs.....	17
Libéraux.....	12
Indépendants.....	2
Inconnu.....	4

La majorité du gouvernement se trouve passablement éduite. C'est à peine s'il aura une *working majority*.

Les Scroufules, cette infection du système si redoutée, trouvent dans la Salsepareille d'Ayor une guérison radicale.

REMARQUABLE CONVERSION.

Les conversions au catholicisme parmi les hautes classes anglaises se continuent. Ces jours derniers, une dépêche du câble annonçait que Son Eminence le cardinal Manning venait d'ordonner prêtre lord Charles Thynne âgé de *soixante-treize* ans. Lord Thynne était autrefois chanoine—canon—de l'église anglicane.

LES DÉPUTÉS CANADIENS AUX ETATS-UNIS.

A l'heure qu'il est, pas moins de cinq Canadiens-Français ont été élus membres des différentes législatures des Etats-Unis. Voici les noms:

Pour la législature du Maine, M. Cloutier, de Lewiston;

Pour la législature de New-Hampshire, M. Lucier, de Nashua et M. Gagnon, de Great Falls;

Pour la législature du Vermont, M. Bédard, de St Albans;

Pour la législature du Minnesota, M. B. Cloutier, de Minneapolis-

Ajoutons enfin qu'un de nos compatriotes, M. Pierre Primeau, de Lake Linder, Michigan, a été élu greffier et registrateur du comté de Houghton, dans le même Etat, par une majorité de 137 voix sur son adversaire qui occupait cette position depuis 10 ans.

On nous dit que Messieurs les abbés Têtu et Gagnon de l'Archevêché vont s'occuper bientôt de publier l'importante collection des mandements et circulaires des Evêques de Québec à commencer par ceux de Mgr de Laval, cette publication comprendra à peu près six volumes de six cents pages.

PAS DE CATHOLIQUE

Un conservateur catholique a écrit au *Mail* demandant si, dans le cas où les conservateurs auraient la majorité dans la nouvelle Législature d'Ontario, ce journal approuverait l'entrée dans le cabinet d'un ministre représentant l'élément catholique. Le *Mail* répond qu'il est entièrement opposé, en principe, à la représentation d'aucune secte religieuse en particulier dans la Législature de la province.

L'UNION LÉGISLATIVE.

Nous avons accusé Sir John de nous mener à l'Union législative et d'être secondé en cela, par tous les tories d'Ontario.

Est-ce bien vrai ?

Les ministériels en douteraient ils ?

Voici le témoignage de M. Tarte dans le *Canadien*. (Mars 1884.)

M. Tarte reproche aux députés conservateurs d'avoir voté pour l'acte des licences fédéral qu'il qualifie d'entièrement sur les droits des provinces, puis il leur rappelle l'obligation pour eux de rappeler cette loi. Il ajoute.

" Pareille démarche n'eut pas fait l'affaire de Sir John et des tories du Haut Canada, comme lui partisans de la centralisation et de l'union législative. Mettant à profit sa vaste influence, sa position de chef de parti, le premier ministre a pris la détermination de résister; de faire fi des droits certains des provinces." Oui da !...

Et c'est ce partisan de l'union législative, cet ennemi des droits certains des provinces que vous, M. Tarte et toute la gente conservatrice ministérielle, applaudissez maintenant !

Continuez M. Tarte, vous avez la parole !

DEUX QUESTIONS.

N'est-il pas vrai que la presse catholique en cette province a combattu la *Minerve* maintes et maintes fois à cause de ses erreurs libérales ?

N'est-il pas vrai que la *Minerve* tombait alors d'accord avec la *Patrie* pour guerroyer contre l'*Etendard*, le *Journal des Trois-Rivières*, la *Vérité* etc ?

Si l'on ne peut répondre négativement à ces deux questions, nous devons considérer la *Minerve* comme journal libéral catholique.

Et de deux !

DANS LE PETRIN.

Le *Canadien* nous rapporte le texte du discours prononcé à Peterboro, Ont. par M. Chapleau.

Nous en citerons huit lignes :

" Ceux qui ont dit qu'un VENT DE RÉVOLTE AVAIT SOUFFLÉ SUR LA PROVINCE SONT DES DÉMAGOGUES HABITUÉS À DÉFIGURER LA VÉRITÉ ET INVENTER DES FAUSSETÉS qui cherchent à donner un mauvais renom à la province de Québec, mais qui ne réussiront pas. "

Or qui a dit cela ? — Mgr. Fabre en son mandement de l'année dernière ;

Et M. Chapleau lui même dans sa lettre sur la question Riel.

Tandis que M. Chapleau se débat dans le pétrin, que nos lecteurs tirent les conclusions ! !

NOTES LOCALES.

On trouvera sur notre première page, le texte de la circulaire de Mgr Gravel au sujet de la *Lanterne* et de la *Sentinelles*.

Mardi dernier, fête patronale de M. le curé Buisson de St. Norbert, un cercle de nombreux confrères et amis se pressaient autour de lui pour le féliciter.

Ad multos annos.

Messire O. Milot a fait le sermon à a paroisse le jour de l'Immaculée Conception.

Au moment de mettre sous presse, M. le magistrat de district, Rioux entend les causes de Drummondville, contre les hôteliers pour vente de boisson sans licence.

L'hon. M. Laurier est parti pour une tournée dans Ontario.

— Sur la rivière Yamaska, la rivière St. François et la rivière Richelieu le pont de glace se maintient solide. Voitures et piétons y passent.

CHoses ET AUTRES.

Le *Canadien* s'acharne à l'hon sénateur Trudel, son ami de cœur d'autrefois.

* * *

M. Langevin nous disait en 1871 : Allez vous bien sortir ce Sénécals là des communes ?...

Aujourd'hui il se trémousse pour l'y faire entrer.

Dans ce temps là, M. Sénécals était libéral....

* * *

La *Minerve* disait le 31 Octobre 1879 :

" Cependant qui aurait pu nous reprocher la violence... ? N'est-ce pas un principe partout admis que l'on prend son bien où on le trouve ? Or le pouvoir nous avait été volé, et n'avions-nous pas une excellente excuse de le reprendre par N'IMPORTE QUEL MOYEN ? "

En effet toute la politique de la *Minerve* se résume en ceci : Prendre et garder le pouvoir par N'IMPORTE QUEL MOYEN !

* * *

Papineau était un libre penseur ; il a vécu sans religion et il est mort en

refusant toute assistance religieuse. Cette vérité est historique.

Eh ! bien, cet homme M. Langevin l'a réclamé comme son chef, de plus comme le fondateur du parti conservateur.

Il disait le 12 Avril 1878, à la chambre des Communes :

" Voici donc les hommes qui étaient les chefs du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir : les *Papineau*, les *Nelson*, les *Lafontaine*, les *Morin* et les *Taché*. J'ai travaillé et combattu avec ces hommes, et s'ils vivaient aujourd'hui, ils seraient de ce côté de la chambre. [Hansard 1878, p. 1957.]

Que dites-vous de cela MM. de la corde ?...

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dysenterie, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infailible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit :

" Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.

W. L. PAGE, of W. L. PAGE & Bro.,
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

" Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infailible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables.

J. T. HAYES."
Mexico, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'*Atlanta, Ga.*, dit : " Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendues par tous les Droguistes.

Bulletin.

Le village de Windsor Mills, vient d'être doté d'un couvent, sous la direction des Révérendes Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

La sœur Louise, fondatrice et supérieure de vingt-sept maisons de l'ordre de Notre-Dame, est décédée à Cincinnati.

Nous sommes heureux d'apprendre, par le *Manitoba* du 2 décembre, que Sa Grandeur Mgr Taché est mieux, quoique encore très faible.

Les travaux d'amélioration à la toiture du pont Victoria progressent rapidement. Le pont sera mieux aéré, mieux éclairé.

M. William Kaybaud, membre de la législature de la Colombie anglaise, et député de Nanaimo, a été tué accidentellement, vendredi soir.

Des rumeurs à sensation circulent à Québec, au sujet d'un meurtre qui aurait été commis près du poste de police du bassin du Diamant. La police semble ignorer le premier mot de cette affaire.

L'église catholique a été presque complètement détruite par un incendie, dimanche.

Le couvent a aussi été réduit en cendres ainsi qu'un magasin et deux résidences. Les pertes se chiffrent à \$75,000.

Dimanche soir à Montréal, vers six heures et demie, le feu s'est déclaré dans la partie supérieure du vieil édifice occupé par les facultés de médecine et de droit de l'Université Laval en cette ville.

On a annoncé, hier, à la grand'messe du Gesù, la mort du R. P. Martin, S. J., fondateur du collège des Jésuites, à Montréal, Le Révérend Père est décédé en France, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les pêcheurs de Gloucester, Mass., ont perdu, cette année, 27 vaisseaux, évalués à \$60,000, et cent trente six hommes. De ces derniers soixante-dix étaient des pêcheurs du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard.

—La maladie qui sévit parmi les cochons dans l'Indiana diffère essentiellement du choléra des cochons qui affecte les intestins de ces animaux. La nouvelle maladie a son siège dans les poumons, le cerveau et les yeux et paraît être incurable. 30,000 cochons sont morts dans le comté de Wabast, en six semaines, et un pareil nombre dans le comté de Miami. Les fermiers vont perdre de \$75,000 à \$100,000 par ce fléau.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que **Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Éruptions de la Peau**, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la **SALSEPAREILLE D'AYER** est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la **SALSEPAREILLE D'AYER** et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.

Je suis, avec respect,

MRS. ANN O'BRIAN."

148 Sullivan St., New York, 21 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, MR. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'**Eczéma** pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la **SALSEPAREILLE D'AYER**, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale**, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

AVIS PUBLIC.

La société commerciale faisant ci-devant affaires à St. Paul de Chester, sous la raison sociale de "Tourigny & Rouleau" a été dissoute le 6 Décembre courant.

Le soussigné est autorisé à régler toutes les affaires de la société.

Victoriaville 10 Déc. 1886.

PAUL TOURIGNY,
Marchand.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON DEMANDERA, dans quelques jours, des soumissions pour la construction de la section du chemin de fer du Cap Breton, s'étendant des Grands Détroits à Sydney, distance d'environ 45 milles. Cet avis préliminaire est donné afin que les entrepreneurs désireux de soumissionner pour l'ouvrage aient l'occasion d'examiner le tracé avant l'hiver.

Par ordre,

A. P. BRADLEY.

Secrétaire.

Département des Chemins de fer
et Canaux,

Ottawa, 26 Novembre 1886.



CONSERVEZ VOTRE VUE

EN PORTANT LES LUNETTES ET
LES LORGNONS DE

FRANK LAZARUS-

(Ci-devant Lazarus & Morris)

Ces Lunettes et Lorgnons ont été en usage depuis 35 ans et ont donné constamment une satisfaction générale. Ces Lunettes sont les meilleures du monde. Elles ne fatiguent jamais et durent plusieurs années sans nécessiter un changement.

En vente à la pharmacie du Dr. Gravel, Arthabaskaville, Qué., et chez R. Guilmette, Bljoutier, Victoriaville, Que.

FRANK LAZARUS, Fabricant,
28 Maryland Road, Harrow Road, Londres,
Angleterre,—246, Rue St. Jacques,
Montréal.

(Autrefois Lazarus & Morris, Hartford, Conn.)

Aucun rapport avec toute autre société dans la Puissance du Canada.)

RICHMOND, DRUMMOND

ET

YAMASKA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

BUREAU A ULVERTON, P. Q.

ÉTABLIE EN 1879.

Les pertes sont payées promptement
On n'assure pas dans les villes et cités.

F. PREFONTAINE,
Président.

JAS. ALEXANDER,

CANADA
Province de Québec }
District d'Arthabaska.

COUR DE CIRCUIT

No. 270.

ANTOINE MARCHAND de la paroisse de St. Louis de Blandford cultivateur.

vs. Demandeur.

JOSEPH LEBRUN, ci-devant du même lieu, maintenant absent de cette province

& Défendeur.

LEOPOLD NAULT de St. Louis de Blandford.

Tiers-Saisi.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Arthabaskaville ce 28 Novembre 1886.

Cns. C. BERNIER,

Dep. G. C. C.

Laurier & Lavergne Avts. du demdr.

ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DES
COMTÉS DE STANSTEAD
& SHERBROOKE.

Les membres de la Cie sus-mentionnée, sont par le présent notifiés que les taux suivants ont été imposés sur tous les billets de garantie en force aux dates mentionnées ci-dessous, pour couvrir les pertes et les dépenses de la Compagnie pendant l'année finissant le 1er septembre 1886.

Septembre 15, 1885,	1 1/2	par cent.
Octobre 15, "	1 1/2	"
Novembre 15, "	1 1/2	"
Décembre 15, "	1 1/2	"
Janvier 15, 1886,	1 1/2	"
Février 15, "	1 1/2	"
Mars 15, "	1 1/2	"
Avril 15, "	1 1/2	"
Mai 15, "	1 1/2	"
Juin 15, "	1 1/2	"
Juillet 15, "	1 1/2	"
AOÛT 15, "	1 1/2	"

Total 8 par cent.

Les dites impositions formant huit par cent du montant original des Billets de garantie (les endossements pour annuler étant déduits) et les membres sont requis d'avoir à les payer au bureau de la Compagnie à Sherbrooke, ou à un agent dûment autorisé de la Compagnie pour cette fin sans délai.

Par ordre du bureau de direction

GEO. ARMITAGE,

Sec. et Trés.

Sherbrooke 6 Oct. 1886.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District d'Arthabaska.

COUR SUPERIEURE.

No. 122,

Le dix-neuvième jour de Novembre mil huit cent quatre vingt-six.

Présent.

L'Honorable M. A. PLAMONDON J. C. S.,

ARTHUR TALBOT et PAUL TREPANIER tout deux du Township de Thetford commerçants faisant affaires ensemble en société à Thetford susdit, sous les noms et raison de "Talbot Trépanier & Co."

vs. Demandeurs.

LOUIS BISSON père et FREDERIC BISSON tout deux du même lieu.

Défendeurs.

Il est ordonné au défendeur Louis Bisson de comparaître dans les deux mois.

Cns. C. BERNIER,

Dep. P. C. S.

Laurier & Lavergne

CANADA
Province de Québec }
District d'Arthabaska.

COUR DE CIRCUIT.

No. 272.

Le vingt-troisième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-six.

ULDORIC LEGENDRE cultivateur de la paroisse de Gentilly.

vs. Demandeur.

DAME MARIE ANGER, veuve de feu Joseph Legendre, ci-devant du Canton de Chester, maintenant absente aux Etats-Unis d'Amérique.

Défenderesse.

Il est ordonné à la défenderesse Dame Marie Anger, de comparaître dans les deux mois.

Cns. C. BERNIER,

Dep. G. C. C.

Crépeau & Gédé

L. RAINVILLE, Agent, Arthabaskaville

Pertes ajustées libéralement & promptement réglées. Risques pris avec soin et GRANDES LIGNES évitées.

Assurance Mutuelle contre le Feu
DE STANSTEAD & SHERBROOKE
BUREAU DES DIRECTEURS.
1886

GEO. H. ALLAN, Waterloo. JOSEPH BEDARD, Richmond. Lt.-Col. R. T. MORRIS, Agent
C. A. BAILY, Cookshire. F. P. BUCK, Sherbrooke. DR. T. M. PRIME, Knowlton.
H. B. BROWN, Sherbrooke. S. H. O. MINER, Granby. M. F. HACKETT, Stanstead.
H. B. BROWN, Prest. S. H. O. MINER, Vice-Prest. GEO. ARMITAGE, Sec. and Treas.



VENTES PAR LE SHERIFF

ARTHABASKA.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

C. S. A. No. 102.—LA BANQUE NATIONALE, Demanderesse; contre BASILE THIÉROUX, fils, Défendeur.

1o Un terrain étant le No. 677 du cadastre du canton de Bulstrode, contenant environ 5 acres en superficie—avec moulins à scies et à bardeaux, mus par la vapeur, dessus construite.

2o Un emplacement avec maison, étant le No. 672 du cadastre du canton de Bulstrode.

3o Un terrain avec trois maisons, étant le No. 675 du cadastre du dit canton de Bulstrode.

4o Les lots numéros 1079, 1080, 1081, 1082, du cadastre de la paroisse de Saint-Albert, canton de Warwick, étant le lot No. 13 du 11me rang de Warwick.

5o Les lots numéros 1083, 1084, 1085, 1086, du dit cadastre, étant le lot numéro quatorze, du onzième rang du canton de Warwick.

6o Les lots numéros 1087, 1088, 1089, et 1090, du cadastre du canton de Warwick, et étant le lot No. 15 du 11me rang de Warwick.

7o Le lot numéro 171 du cadastre du village d'Arthabaskaville, étant une isle d'environ cinq acres.

8o Les lots 169 et 170, du cadastre du dit village, contenant environ vingt acres.

9o Le lot numéro 167 du cadastre du dit village, contenant environ dix acres—avec maison, granges, étables et hangard.

Pour être vendus comme suit, savoir: les immeubles désignés en premier, deux et troisième lieu, à l'avis de vente, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Valère de Bulstrode, le 9 de FEVRIER prochain, à 10 heures A. M. les immeubles désignés en 4me, 5me et 6me lieu, à la porte de l'église de Saint-Albert de Warwick, le 9 février 1887, à 2 hs. P. M. les immeubles désignés en 7me, 8me, et 9me lieu, à mon bureau, au palais de justice, au village d'Arthabaskaville, le 10 de FEVRIER prochain, à 10 hs. A. M.

AUGUSTE QUESNEL,

Bureau du Sheriff, Shérif.
Arthabaskaville, 29 novembre 1886.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

C. S. A. No. 59 —DAME OLIVE LEMIEUX, Demanderesse; contre JOSEPH BILODEAU.

1o La moitié ouest du no. cadastral 42 contenant environ 50 acres de terre, dans le lot primitif numéro 15 du 2ème rang de l'Augmentation de Somerset, canton de Somerset Sud—avec bâtisses dessus construites, cuconsances et dépendances.

2o Le numéro cadastral 43, contenant environ 99 acres dans le lot primitif no 16 du susdit. 2ème rang de l'Augmentation de Somerset,—circonsances et dépendances

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le 8 de FEVRIER prochain, à 1 h. P. m.

AUGUSTE QUESNEL, JR.,

Bureau du Sheriff. Député Shérif.
Arthabaskaville. 30 novembre 1886.

AVOCATS.

AVOCATS.

CREPEAU & COTÉ,

Arthabaskaville Bureau Rue de la Cour.

EUGÈNE CRÉPEAU, C. R. }
P. H. COTÉ

E. L. PACAUD C. R.

Arthabaskaville Bureau Rue de l'Eglise.

L. J. CANNON, LL. L.

Bureau : Rue du Palais de Justice vis-à-vis le Collège. Arthabaskaville.

LAURIER & LAVERGNE.

Arthabaskaville. Bureau Rue de l'Eglise.

E. J. HEMMING D. C. L.

DRUMMONDVILLE.

NOTAIRES

LOUIS RAINVILLE,

ARTHABASKAVILLE.

Bureau. Rue de l'Eglise. Argent à prêter Assurance contre le feu, sur la vie. Billets de chemins de fer à vendre pour Manitoba, l'Ouest, le Passumpsic, le Vermont Central le Grand Tronc.

30 Sept. 1882

J. E. GIROUARD.

DRUMMONDVILLE, P. Q.

L. LAVERGNE,

STANFOLD, P. Q.

Cessionnaire des greffes de feu
F. X. Pratte N. P. et P. N.
Paraud N. P.

J. N. GASTONGUAY,

ARPENTEUR & INGÉNIEUR CIVIL.

Tient son bureau rue de la Cour Arthabaskaville.

Dr. E. T. BELLEAU

Docteur en Médecine,

Arthabaskaville

Bureau : coin des rues de l'Eglise et de la Cour, au-dessus du magasin de M. Gendreau, fils.

Consultation à toute heure.

29 Août 85—1a.

Dr. GRAVEL

ARTHABASKAVILLE

J. N. BERGERON

MÉDECIN-CHIRURGIEN

STANFOLD.

Spécialité en médecine. Traitement des maladies des yeux.

N. B.—Venant de recevoir deux séries de verres à lunette, le Dr. Bergeron est en état de donner le numéro des lunettes aux myopes et aux presbytes.

23 Juin 1883—1 an

HECTOR DESCHAMPS

HUISSIER

DURHAM SUD.

Se charge de collections et de tous services dans sa branche avec ponctualité.

Jan

6 mars 1886

Hotel Jacques-Cartier

Jos. BELIVEAU, Propriétaire.

23, 25, 27,

PLACE JACQUES-CARTIER,

Montreal.

LA CITOYENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE,

Contre le Feu

Contre les Accidents.

L. J. CANNON

Agent

Arthabaskaville.

COMMIS DEMANDÉ.

Un jeune homme de 16 à 18 ans, parlant les deux langues, trouverait de l'emploi comme commis dans un magasin général en s'adressant immédiatement à A. O. Bilodeau, Marchand à Kingsey-Falls, P. Q.

De bonnes recommandations sont exigées.

CERCUEILS

DE

TOUTE GRANDEUR

ET DE

TOUS LES PRIX.

GRANDE RÉDUCTION !!!

Le sousigné désire annoncer au public qu'il tient maintenant un assortiment considérable de cercueils dans tous les goûts, qu'il vendra à des prix très réduits.

Une visite sollicitée.

J. E. AUGER,

Victoriaville.

GLASGOW & LONDON,

CIE. D'ASSURANCE

CONTRE LE F. U.

Alf. ASSELIN,

Agent

ARTHABASKA STATION.

RICHMOND, DRUMMOND

ET

YAMASKA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

BUREAU A ULVERTON, P. Q.

ÉTABLIE EN 1879.

Les pertes sont payées promptement
On n'assure pas dans les villes et cités.

F. PREFONTAINE,

Président.

JAS. ALEXANDER,

Sect. Trésorier.

COOKE & LORENZ,

VICTORIAVILLE

En face de la Banque Jacques-Cartier

PEINTRES DÉCORATEURS,

DE MAISONS. D'ENSEIGNES,
TAPISSIERS, IMITATEURS
ET BLANCHISSEURS.

Se chargent aussi de portraits
au crayon.

J. THOS COOKE. W LORENZ.

JE VIENS DE RECEVOIR

A L'OCCASION DES FÊTES

LE PLUS

Grand Assortiment

De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en Pianos à queue, (de tous les formats), Pianos droits, (nouveaux modèles), Pianos carrés et Orgues de Chapelles et de Salons.

PIANOS

Hazelton, Knabe,

Fischer, Dominion,

Kranich & Bach.

Orgues-Harmoniums "DOMINION", Tous instruments de Choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvant nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE

1676 Rue Notre-Dame, 1676
MONTREAL,

LIVRES DE CHANT,

GRADUEL ET VESPÉRAL
ROMAIN,

EN USAGE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

3e édition publiée par ordre du premier Concile provincial de Québec et augmentée de nouveaux offices placés à la fin des volumes. 2 volumes in-12

Reliure basane noir, tranche rouge \$3.00
" basane grise, tranche marbrée \$3.30
" mouton noir, tranche rouge \$3.50

En vente à la Librairie.

J. B. ROLLAND & FILS.

Nos 6, 8, 10, 12 et 14 Rue Saint-Vincent.

LA BANQUE

Jacques Cartier

BATISSE VOISINE DU MAGASIN

de Mr D. O BOURBEAU,

Victoriaville.

Toutes les affaires de Banque seront transigées généralement à cette succursale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus.

Nous acceptons les dépôts de 25 centins et au-dessus.

J. A. COOKE;

Gérant,

J. E. MARION

Comptable

TERRA A VENDRE.

Une des plus BELLES FERMES de Ste. Julie de Somerset.

200 Acres en Superficie

TRÈS FERTILE—BIEN BATIE,

A 2 MILLES DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Conditions faciles, s'adresser à

ARCHIBALD McKILLOP,

Ste. Julie.

DENTISTE

Le soussigné sera à l'Hôtel Albion, village d'Arthabaskaville, le dernier vendredi de chaque mois, jusqu'à nouvel ordre.

Le gaz végétal, dont l'usage est sans inconvénient ni danger, sera administré aux personnes qui le désireront comme par le passé.

Dr. G. W. ADAMS L. D. S.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

Journal Hebdomadaire.

Paraît tous les Samedis

ABONNEMENT.

Un an (Nécessairement d'avance) . . . \$1.00

On ne s'abonne pas pour moins d'une année—Il sera chargé \$1.50 par année à ceux qui n'auront pas payé d'avance

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'Administration par écrit, un mois avant l'expiration de son année.

L'abonnement continuera tant que les arrérages ne seront pas payés s'il y en a.

Toute correspondance devra être accompagnée d'un nom responsable. Aucun écrit anonyme ne sera publié.

Les manuscrits publiés ou refusés, ne seront point retournés.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces seront insérées à raison de 10 centins par ligne, pour la première insertion, et de trois centins pour les insertions subséquentes.

Toutes correspondances personnelles ou d'une nature intéressée, tous rapports d'institutions financières ou autres, seront insérés, à titre de réclames, au taux de 20 centins par ligne.

On traitera de gré à gré pour les annonces commerciales à long terme, pour lesquelles annonces, on fera une grande réduction, sinon elles seront chargées aux taux ci-dessus.

On devra, dans tous les cas, donner à l'Administration avis de discontinuer toute annonce à l'expiration du temps fixé, sans quoi la publication en sera continuée au prix convenu, ou le tarif ci-dessus.

Toute lettre d'argent devra être enregistrée et adressée: l'Union des Cantons de l'Est, Arthabaskaville, P. Q.

Imprimé, rue de la Cour, à Arthabaskaville par Denis Leblanc pour le compte de Dme. V. H. Toussaint, éditeur propriétaire.